

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 27 (1939)
Heft: 110

Buchbesprechung: Comptes rendus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMPTES RENDUS

C. LAVERGNE, O. P., *Guide pratique de chronologie biblique*. Paris, Bloud et Gay, 1937.

L'auteur nous définit, lui-même, le but qu'il s'est proposé : « Si nous avons d'excellents atlas bibliques, qui nous permettent de *situer dans l'espace* les événements dont parle la Bible, nous sommes dépourvus de cartes pour *situer dans le temps* ces faits et gestes sacrés. On nous donne des chiffres. Leur poids accable la mémoire. Bien vite nous retombons dans la nuit et nous voilà exposés à tous les anachronismes, car la mémoire est un mauvais instrument chronométrique ». Ce but, l'auteur l'a réalisé de deux manières parallèles. Chaque double page est consacrée à un siècle : à gauche, nous trouvons avec leur date les événements les plus importants dans tout l'Orient ancien ; à droite, une carte volontairement très schématisée, avec des flèches et des dates, fixant les principales conquêtes ou les invasions. L'idée est ingénieuse et la réalisation en est parfois heureuse. Il serait trop facile d'aligner un grand nombre de dates qui étonnent par leur précision ou par leur choix quelque peu arbitraire : ainsi nous apprenons, p. 6, que si « l'ère cosmique » se place avant 3 000 000 000, la « création du monde visible et invisible » a eu lieu à une « date inconnue ». P. 62, l'auteur place entre 600 et 595 « mort de Tobie, fils ». P. 34, « 25 févr. 1963 : inscription du Ouadi Hammamât », sans autre explication, ce qui ne sert à rien. Mais c'est un défaut auquel aucun résumé de ce genre ne peut échapper entièrement, nous ne nous y arrêterons donc pas.

Par contre, consacrer une double page à chaque siècle, c'est manifestement trop ou trop peu, c'est trop rigide, en tout cas, pour être profitable. Pour les époques les plus anciennes, pratiquement en dehors d'une chronologie « biblique », l'auteur est amené à donner des indications de pur remplissage. Aucun des personnages mentionnés p. 22, égyptiens ou mésopotamiens, n'intéresse l'histoire biblique. Est-ce pour établir au moins un rapport que l'auteur place dans ce XXVI^e siècle l'épisode de la Tour de Babel ? Pour les dix derniers siècles avant l'ère chrétienne, plus de détails auraient été nécessaires pour faire vraiment une « chronologie biblique ». De plus, la forme purement chronologique donnée à ces tables fait mettre sous la même date les événements les plus disparates, sans que le synchronisme entre les différents pays apparaisse clairement. Voici pour l'année 425 : « Xerxès II. Sogdianos. Darius II (à 404). Les Nuées d'Aristophane. Les Guêpes. Le livre de Jonas ». Une colonne consacrée à chaque peuple ou groupe de peuples aurait permis de montrer beaucoup plus clairement tout à la fois le développement de chaque peuple et le synchronisme entre les différentes civilisations.

Les cartes schématiques sont l'innovation principale de l'auteur. Là aussi

un cadre trop rigide a nui à la réussite de l'entreprise. Il était tout à fait superflu de donner une carte par siècle (1). Plusieurs sont bien à leur place et, par leur schématisation même, donnent bien l'impression voulue, mais beaucoup d'autres sont tout à fait superflues (2). Là où une carte d'ensemble ne s'imposait pas, n'aurait-il pas mieux valu ne rien mettre ou profiter de la place pour disposer des cartes plus générales (ensemble d'un pays), ou plus spéciales (situation des peuples à tel moment précis) (3), même si cela ne correspondait pas exactement au siècle de la page de gauche ? Dans d'autres cas, à vouloir faire entrer toute l'histoire d'un siècle dans la même carte, on aboutit à une confusion regrettable (4).

Tel qu'il est, ce manuel rendra de précieux services à ceux qui veulent rapidement vérifier une date ou chercher les événements contemporains de tel ou tel personnage de la Bible.

Geo. NAGEL.

ALAN RICHARDSON, *The Gospels in the making. An introduction to the recent criticism of the synoptic gospels*. London, S. P. C. K., 1938, 191 p. in-16.

« Notre but en écrivant ce livre est de rendre compte des résultats auxquels sont parvenus les critiques modernes dans leurs études sur les évangiles synoptiques. Nous nous sommes efforcé de nous faire comprendre de tout lecteur, même non spécialiste des questions de critique néotestamentaire... Nous nous occuperons du développement de la tradition évangélique durant la période la plus ancienne, celle de la tradition orale, et de la cristallisation de la tradition dans les documents écrits que sont nos évangiles synoptiques. »

L'auteur de *La formation des Evangiles* a fort consciencieusement rempli le programme qu'il s'est tracé en ces termes dans sa préface. En une langue simple et vivante, il met son lecteur au courant des recherches récentes sur les évangiles synoptiques, il souligne en particulier l'apport précieux de la *Formgeschichte* dans ce domaine. Bref, il nous donne une œuvre de bonne vulgarisation, que liront avec profit ceux qui voudront s'informer rapidement de l'état actuel de la question synoptique.

Une notice bibliographique termine le volume : elle ne cite que des ouvrages anglais ou des traductions anglaises de livres allemands. On ne saurait exiger d'une telle notice d'être complète. C'est toutefois commettre un oubli assez grave que de ne pas mentionner *The Moffatt New Testament Commentary*, l'un des meilleurs commentaires anglo-américains à l'usage du grand public.

Ph. MENOUD.

(1) P. 63, la carte nous montre les différentes conquêtes perses, mais la prise de Jérusalem tombant dans ce siècle, l'auteur a cru de son devoir de l'y mettre. —

(2) Cf. p. 11, 13, 15, 17 et 19 qui n'apportent vraiment aucun élément utile. —

(3) Cela aurait évité de mettre, par exemple, sur une carte intitulée XXXIII^e siècle des localités du Haut Nil qui n'ont certainement rien à y faire à ce moment-là. —

(4) Cf. p. 61, qui groupe les grandes conquêtes assyriennes et celles de l'empire néo-babylonien.

Philippe MEYLAN, *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne. Contribution à l'histoire du droit naturel*. Lausanne, Rouge, 1937. 260 p. gr. in-8°, et 4 pl. hors-texte.

Il n'est pas trop tard pour signaler dans cette Revue la remarquable monographie que M. Philippe Meylan, professeur de droit romain à l'Université de Lausanne, a consacrée à Jean Barbeyrac, à l'occasion des fêtes académiques du IV^e centenaire. Cet ouvrage, solidement construit, après une enquête approfondie poussée jusque dans les bibliothèques de Hollande, se lit avec un intérêt croissant ; il éclaire d'un jour nouveau une époque de l'histoire de notre Académie et de la pensée en Suisse romande, le début du XVIII^e siècle.

C'est tout d'abord un chapitre de l'histoire du Refuge, car le fils du pasteur Antoine Barbeyrac, lequel fut un des fondateurs de la Chambre française des réfugiés à Lausanne, a connu par expérience les souffrances de l'exil. Né en 1674, élevé à Montpellier chez son oncle, le médecin, Jean Barbeyrac n'avait pas douze ans quand il rejoignit ses parents, qui avaient déjà gagné la Suisse comme tant d'autres. « Franchie la porte de Rive, dans les murs de la petite ville naguère si calme et presque rustique, au parler vétuste, traînant et sourd, l'enfant du Midi retrouvait partout l'accent familier et les vertus actives de sa terre natale. En vérité, Lausanne était envahie » (p. 32). On a beaucoup parlé de ces réfugiés, de l'accueil qu'ils reçurent, des collectes qui furent faites pour eux, de ce qu'ils apportèrent en échange au pays qui les hébergeait. Tout cela est vrai, et il faut rendre aux autorités civiles et ecclésiastiques, à celles de Berne surtout, l'hommage qui leur est dû. Mais on n'a pas assez dit — et c'est ce que souligne M. Ph. Meylan — les difficultés qui survinrent au bout de quelque temps, la lassitude et parfois la mauvaise volonté des habitants des petites villes vaudoises, les mesures qu'on en vint à prendre pour débarrasser le pays de cette foule de gens, dont les ressources étaient épuisées et qui avaient perdu l'espoir de regagner une fois leur patrie.

C'est ainsi que les enfants de feu le pasteur Barbeyrac furent priés de s'en aller, au printemps 1693, alors que Jean, l'aîné, venait d'achever ses études de théologie à l'Académie. Il n'était pas bourgeois de Lausanne — de 1685 à 1705, MM. de Lausanne n'admirent à la bourgeoisie que dix réfugiés français, tous, sauf le pasteur Merlat, gentilshommes ou riches commerçants (p. 43, n. 2), et ceci en dit long sur la fermeture des bourgeoisies urbaines — il n'était pas même « habitant », mais seulement « toléré jusques au bon vouloir de Messieurs ». Malgré ses talents, il n'avait guère de chance d'obtenir une cure vaudoise ; il partit donc pour le Brandebourg avec son frère et ses deux sœurs et c'est à Berlin qu'il s'établit en 1697 comme maître de langues anciennes au Collège français.

Les difficultés qu'il éprouva bientôt du côté des pasteurs de la Colonie, à cause de son indépendance d'esprit, le firent renoncer au ministère pastoral et c'est à la carrière des lettres qu'il se voua sans regret, *sibi suisque Musis canens*. « Curieux en livres et en reliures », il devait, lui qui n'était pas juriste de formation, se vouer au droit naturel et mettre en bon français *Le droit de la*

nature et des gens de Pufendorf (1706), puis son abrégé, *Les devoirs de l'homme et du citoyen* (1707). Ce que signifie alors le droit naturel — M. Ph. Meylan l'a fort bien montré —, c'est le système général des devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même, envers ses semblables ; il embrasse non seulement la jurisprudence, mais la morale et la politique, la religion. « Science qui doit être la grande affaire des hommes », déclare Barbeyrac, et qui a été néanmoins « de tout tems extrêmement négligée » (p. 52). Contre les objections de Montaigne, en dépit du scepticisme de Bayle, Barbeyrac soutient qu'il y a une loi naturelle, et que l'homme peut la connaître, grâce à la raison que Dieu a mise en lui. « La conformité de la Morale chrétienne avec les lumières les plus pures du Bon-Sens est une des preuves les plus convaincantes de la divinité du Christianisme » (p. 54). Assez de discussions théologiques, assez d'intolérance, dont les protestants, eux aussi, n'ont donné que trop d'exemples ! « Si l'on considère le peu de bons livres de Morale que nous avons, surtout en notre langue, en comparaison de ce nombre infini d'ouvrages de Controverse qui inondent les bibliothèques et les boutiques des libraires, on en conclura aisément que l'étude de la Morale est fort négligée » (p. 55). En fait, c'était bien la nouvelle théologie qui se frayait un chemin, sous le couvert du droit naturel : « L'Écriture et la Raison, pourvu qu'on les joigne ensemble, sont deux guides infaillibles de notre conduite ». Et certes, note M. Meylan avec beaucoup de justesse, « l'hétérodoxie de Barbeyrac, en se donnant pour parrains un Locke et un Jean Leclerc, n'était pas douteuse, ... mais sa foi de chrétien était sincère et forte. En toute conviction, il appartenait au protestantisme libéral, dont le XVIII^e siècle naissant semblait bien annoncer le triomphe, mais un triomphe dans la lutte et peut-être dans la dure épreuve » (p. 57).

Tel était l'homme que l'Académie de Lausanne proposait à MM. de Berne, en 1708 pour occuper la chaire de droit et d'histoire récemment créée à l'instigation du bailli, J.-J. de Sinner. Il y fallut de longues négociations qui sont ici contées avec beaucoup de saveur, grâce à l'abondante correspondance inédite de Barbeyrac et de ses amis. L'installation solennelle, le 19 mars 1711, et le discours prononcé par Barbeyrac sur « la dignité et l'utilité du droit et de l'histoire » marquent vraiment une date dans nos annales. Entre l'Académie acquise aux idées libérales, le bailli bernois, ce patron des lettres, auquel il faut rendre un juste hommage, et les membres des Conseils de la ville, qui avaient contribué de leurs deniers à la création de cette nouvelle chaire, l'harmonie était complète : le grand banquet donné à l'Hôtel de ville en témoigne au surplus. Et les tilleuls que Sinner fit planter alors dans la cour de l'Académie, pour remplacer le vieil ormeau de Scapula, ces robustes tilleuls, chers à tous les Vaudois dont l'esprit s'est formé à l'ombre de leur frondaison, symbolisent vraiment une nouvelle plantation dans notre sol.

Les désillusions n'ont pas tardé : l'absence de curiosité des étudiants, dont pas un ne vint au cours de droit romain annoncé par Barbeyrac — il eut en revanche de nombreux auditeurs pour ses leçons de droit naturel et d'histoire données en français à l'Hôtel de ville —, le manque de livres dont

L'érudit avait besoin pour ses travaux, en particulier pour sa traduction annotée de Grotius, les soucis du ménage, bientôt même les premières protestations du clergé, dans la Classe de Morges, contre les libertés que l'on prenait à l'Académie avec la signature du *Consensus*. Néanmoins, comme l'a prouvé M. Ph. Meylan, ce sont des raisons proprement matérielles qui ont déterminé Barbeyrac à quitter Lausanne, en 1717 déjà, pour se rendre à l'appel flatteur de Groningue, où on lui offrait une chaire de droit public et privé. « Je suis dans un pays », écrit-il à Turretini avant de quitter Lausanne, « où il n'y a rien à faire, et où la fainéantise et l'ignorance prennent de jour en jour de plus fortes racines. La pension que j'ai ne suffit pas pour vivre seulement ; point de leçons particulières, ou fort rarement, et mal payées. On m'avoit promis et repromis une maison qu'on ne m'a point donnée. Que faire ici ? Sans les amis que j'y ai, et ceux de Genève, surtout vous, Monsieur, ...je n'aurois assurément rien à regretter » (p. 116).

Il eut pourtant beaucoup à regretter. Jamais les relations épistolaires ne furent si fréquentes entre la Suisse et la Hollande qu'après son départ et c'est à bon droit que M. Ph. Meylan a pu intituler ce chapitre : « Lausanne à Groningue ». Il y fait entendre, de façon très attachante, l'écho direct que l'humiliante affaire du *Consensus* a laissé dans la correspondance inédite. Qui pourra lire sans en être remué, dans l'excellent fac-similé de la p. 140, la lettre à J.-P. de Crousaz, datée de Groningue, le 11 mai 1722, où Barbeyrac donne libre cours à son indignation devant la catastrophe qui tombe sur ses amis ? « La malédiction de Dieu est sur votre canton ; l'esprit d'étourdissement l'a frappé : l'Humanité, le Christianisme, les principes de la Réformation, et ceux de la bonne Politique, tout y est foulé aux pieds ; on n'y écoute plus que des passions furieuses. *Heu fuge crudeles terras, fuge litus aratum* ».

Mais c'est moins l'histoire des relations de Barbeyrac avec de Crousaz, de leur brouille retentissante, due semble-t-il à la vanité presque mégalomane du philosophe lausannois, et de leur réconciliation qui nous intéresse ici que l'influence de Barbeyrac et de ses idées au pays romand. Car, en dépit de ce qu'il disait en quittant Lausanne, il avait agi sur les esprits et formé des disciples. Pour avoir entendu ses leçons de droit naturel, deux jeunes théologiens de valeur, Gabriel Seigneux et Charles-Guillaume Loys de Bochat, s'étaient tournés vers l'étude du droit, et le second devait lui succéder, à vingt-trois ans, dans la chaire de l'Académie.

Seigneux et Loys de Bochat, ces deux noms sont liés, on le voit en lisant M. Ph. Meylan, à toutes les initiatives d'ordre intellectuel prises à Lausanne : la restauration de la Bibliothèque académique si démunie, la fondation de la librairie et de l'imprimerie confiées à Marc-Michel Bousquet, la publication de la *Bibliothèque italique*, le projet, point du tout chimérique, bien qu'il reste mal connu, de faire de l'Académie une Université, qui faillit aboutir en 1738.

Il n'est pas jusqu'au manifeste de Davel (1723) qui ne trahisse l'influence des conceptions du droit naturel, sans que, pour autant, Barbeyrac ait jamais

souscrit à l'idée que MM. de Berne fussent devenus les tyrans du Pays de Vaud.

On le voit, qu'il s'agisse du Refuge, du droit naturel, de la tolérance ou du *Consensus*, le livre de M. Philippe Meylan apporte du nouveau et donne à réfléchir. Puisse-t-il susciter de nouvelles recherches sur ce XVIII^e siècle, qui fut une des périodes les plus brillantes de notre histoire et sur lequel il y a encore tant à faire, dont les correspondances savantes, toutes ou presque, sont encore à éditer. Et M. Meylan fait mieux que de signaler des sujets de thèse, il donne l'envie de se mettre au travail ; car, en le suivant, on ne rencontre pas seulement des idées, mais des hommes ; il a su user généreusement de son privilège d'historien, qui est de prendre immédiatement contact avec la réalité vivante du passé et d'en faire part à d'autres.

Henri MEYLAN.

RENÉ POIRIER, *Le nombre*. Nouvelle Encyclopédie philosophique. Paris, Alcan, 1938.

M. René Poirier, ancien élève de M. A. Lalande auquel il a succédé récemment dans la chaire de logique et de philosophie des sciences à la Sorbonne, déjà connu par sa remarquable thèse : *Essai sur quelques caractères des notions d'espace et de temps*, vient de publier dans la *Nouvelle encyclopédie philosophique* d'Alcan un petit livre intitulé *Le nombre*. Cet ouvrage comporte deux parties distinctes : la première, consacrée à la pensée logique ; la seconde, au nombre abstrait et à ses extensions. Bien entendu, dans l'une et l'autre partie M. Poirier traite les problèmes en logicien et en philosophe, mais c'est à la première partie, exclusivement logique, que nous voudrions nous attacher dans les brèves remarques qui suivent.

Il s'agit, sous des dehors très modestes et dans le détail d'analyses fort subtiles et d'une admirable précision, d'un problème qui nous est toujours apparu comme fondamental, celui des bases même de la logique. Nous ne saurions trop en recommander la lecture et surtout la méditation soit à ceux qui doivent enseigner cette discipline, soit à ceux que ces problèmes, fondamentaux pour la philosophie, intéressent personnellement.

Tout d'abord ils y trouveront beaucoup d'éclaircissements fort utiles sur la symbolique de la logique moderne ; en effet le logicien contemporain, sous condition de sérieux dans l'étude de sa discipline, se trouve à mi-chemin d'une logique aristotélicienne maigre et dépourvue de portée véritable et des logiques symboliques (Couturat, Russell, Peano, Hilbert) variées et de véritable portée, mais dont les bases mêmes sont encore incertaines. Elles sont l'œuvre de mathématiciens ou de logiciens et ont été créées en vue de la réduction logistique des mathématiques à de purs modèles logiques. On sait avec quelle ardeur et quelle pénétration M. Brunschvicg et M. Enriques ont, avec d'autres, détaillé l'échec de cette tentative, mais de cette tentative, avortée sans aucun doute, reste une symbolique nouvelle.

Seulement cette symbolique ou ces symboliques sont dès l'abord enta-

chées d'un vice congénital, celui qui concerne la définition même des opérations fondamentales : implication, négation, égalité, affirmations alterne et simultanée, etc... De quoi s'agit-il en fait : de conventions, disons plus exactement de simples définitions décisives, ou d'opérations réelles de l'esprit ? Suivant la première tendance, on traite les postulats de la logique comme le géomètre ceux de la géométrie, c'est-à-dire qu'on se les donne sinon arbitrairement, le mot serait trop fort, du moins conventionnellement ; mais on oublie que le logicien ne raisonne pas seulement *sur* des postulats mais *avec* eux. Autrement dit, le logicien se trouve dans la désagréable situation d'employer, effectivement, dans ses raisonnements les instruments mêmes qu'il soumet à la critique intellectuelle ; autrement dit, il commet une pétition de principes, ce que ne fait pas le géomètre.

D'autre part, si l'on se prononce en faveur de leur caractère opératoire, on se trouve devant un problème nouveau, celui de distinguer clairement ce qui est irréductiblement opératoire et ce qui comporte une traduction formelle, car à nos yeux la logique ne commence qu'avec l'écriture. Or c'est précisément à la solution de ce problème très difficile et subtil que M. Poirier consacre la première partie de son ouvrage.

Pour dire les choses le plus simplement possible, l'auteur s'efforce de situer l'un par rapport à l'autre le facteur psychologique d'opération mentale et le facteur logique d'écriture symbolique et formalisable que pose inéluctablement une réflexion prolongée sur les définitions premières.

C'est ainsi qu'il commence par situer logique et intuition l'une par rapport à l'autre, puis par distinguer les trois plans de pensée mis en jeu : le plan de l'opération, celui de la formalisation et celui enfin des notions expérimentales que figurent les symboles. Il distingue les normes et catégories primaires, qui ne peuvent qu'être décrites par le langage et échappent à toute formalisation (de même que les normes d'enchaînement) des autres normes formalisables. Il montre les conséquences qui en résultent pour la certitude qu'on peut en avoir et pour les idées de vérité et de fausseté qui par là perdent leur caractère de principes uns et homogènes. Il souligne en particulier l'opposition qui existe entre les caractères *exclusif* (« a est b » est exclu) et *suspensif* (« a est b » n'est pas établi, c'est-à-dire « a est b » est douteux) de la négation, et cette remarque nous semble capitale.

Il y aurait encore beaucoup à dire à ce propos. Insistons seulement sur un point qui nous semble essentiel et fécond : la confusion qui se trouve constamment dans les axiomatiques mathématiques entre les procédés de vérification (par exemple, chez Hilbert, application des lettres V et F pour vérifier le bien-fondé du système d'axiomes admis) et les opérations logiques proprement dites, sans qu'il soit nécessaire de parler « d'une expérience combinatoire méthodiquement dirigée » comme d'une « physique des signes discontinus » (p. 14), image sans doute, mais image propre à multiplier les malentendus, car logique et physique sont deux choses différentes.

Disons, à la décharge des mathématiciens, qu'il y a moins d'implicite en

mathématiques qu'en logique, qu'il est beaucoup plus aisé d'expliciter là qu'ici les relations fondamentales, que le mathématicien identifie facilement la pensée mathématique avec l'écriture de ses chaînes symboliques beaucoup plus transparentes que les mots du langage verbal. On peut conclure sur cette remarque de M. Poirier : « Certaines thèses des axiomatiques éveilleront sans doute dans peu d'années la surprise que nous éprouvons devant l'argument ontologique, et les discussions du XVII^e siècle. Ce n'est point outrager MM. Russell et Hilbert que d'évoquer à leur sujet Descartes, Leibniz et Spinoza (p. 63) ». Ne constate-t-on pas en effet avec stupéfaction — pour ne citer qu'un exemple qui nous a presque saisi — que les mathématiciens partent de la notion de « nombre entier naturel » pour construire leur théorie générale du nombre, comme d'un donné (d'une « création de Dieu » disait à peu près L'Hermitte) pour redescendre ensuite de la théorie générale à la justification de ce nombre naturel par « contre-coup ». Le procédé, justifiable mathématiquement, parce que simple confirmation de la fécondité de la généralisation ainsi obtenue, serait dépourvu de portée logique dans la mesure où l'on croirait avoir expliqué par là la nature même du nombre naturel : on se borne à le retrouver au titre « d'invariant », ce qui est bien différent.

Or tout cela s'éclairerait d'une lumière singulièrement vive si l'on admettait avec M. Poirier que « la logique traditionnelle comprend deux éléments trop souvent confondus : d'une part une description des lois fondamentales du raisonnement, une logique réelle de l'assertion psychologique... d'autre part une logique symbolique où les symboles employés n'ont en principe aucun sens intuitif direct, mais sont, accessoirement, susceptibles de diverses interprétations logico-géométriques » (p. 51). Cette nuance est presque tout.

J. DE LA HARPE.

CONGRÈS DE LYON

Le II^e Congrès des Sociétés de philosophie de langue française aura lieu à Lyon, les 13 et 14 avril 1939. Les thèmes choisis sont : 1. « l'Univers » et 2. « Spinoza ». Parmi les communications annoncées s'en trouve une de notre collaborateur, M. Samuel Gagnebin. Le texte imprimé des communications sera remis aux congressistes, à l'avance, afin de réserver le plus de temps possible aux discussions.

On sait le grand intérêt qu'a présenté le congrès de Marseille, en 1938, pour ceux qui suivent la renaissance des problèmes métaphysiques en France. (Cf. l'excellent article de M. A. Forest, dans la *Revue thomiste*, juillet 1938, p. 581-592.) La *Revue* souhaite au congrès de Lyon, qui réunit pour la première fois les Sociétés de philosophie de Belgique et de Suisse romande aussi bien que de France, une égale réussite. Puisse-t-il contribuer à nouer des liens plus étroits entre les philosophes de « province » et ceux de Paris !